de grands seigneurs épouser des filles de fermiers généraux, c'est-à-dire de laquais enrichis ? Le vicomte rappela que les plus illustres lieutenants de Napoléon avaient été mariés à des filles de banquiers, et que notamment la fille d'un maréchal de l'empire s'était unie au fils légitimé d'un baigneur-étuviste. L'abbé Caffieux, de son côté, prouvait que la prétendue mésalliance qu'on reprochait à la famille d'Harleville n'était, en définitive qu'une union basée sur les convenances. Après tout, M. Gonet n'était-il pas un homme probe, éclairé et jouissant de l'estime de ses concitoyens. " Voilà si je ne me trompe, ajoutait le vieux curé, la vraie noblesse de nos jours, parce que cette noblesse se trouve le mieux en harmonie avec la religion, nos lois et nos usages."

Il faut avoir vécu dans une petite ville de province pour savoir tout ce qu'un mariage entre gens, même de condition médiocre, fait naître de propos et de suppositions de toutes sortes. Dans les aréopage de la ville, on épluche la fortune à venir des conjoints ; ce sont des confidences, des demi-mots, qui défrayeraient l'assemblée des diplomates de la localité ; c'est en province surtout que tout est calme ou tempête, mais ce sont de ces tempêtes qui s'agitent, ou s'apaisent dans un verre d'eau.

Malgré la perspicacité des curieux, personne n'avait pénétré le motif véritable qui avait déterminé madame d'Harleville à donner Blanche au fils du notaire. Le secret de cette négociation avait été si bien gardé par les intéressés que rien n'avait transpiré au dehors. M. Courtine, l'huissier du père Courtois, à Corbeil, qui était venu successivement toucher le montant des quatre lettres de change, n'avait pas souflé mot du but de sa visite à Mennecy, à la recommandation assez vertement formulée du vieux soldat. L'officier ministériel avait palpé les 20,000 fr. dans l'étude de M. Gonet, et le grognard, par forme de politesse, l'avait reconduit jusqu'à son cabriolet, où Théophile, le fiancé de Blanche, était monté pour l'escorter jusque chez lui.

Grâce aussi aux démarches de M. de la Pannetière et de son voisin, M. Tannebault, le duel du grognard avec le Polonais n'avait point eu de suites.

Le mariage de mademoiselle d'Harleville se célébra dans l'église de Mennecy. L'assistance était nombreuse, car les villageois n'avaient point oublié les bienfaits dont ils avaient été comblés par le comte d'Harleville. Si la noblesse fit défaut, le populaire s'y porta en foule. L'abbé Caffieux, dans un petit discours, invoqua les souvenirs des deux familles pour offrir aux jeunes mariés des exemples de vertu. Il rappela les glorieux services du colonel, mort, dit-il, à la fleur de son âge, mais vieux déjà par les services rendus à la patrie. Il parla des qualités de M. Gonet, qui, dans ses fonctions diverses d'homme public, s'était concilié l'estime et l'affection de ses administrés ; enfin, par une allusion délicate, le vieux curé accorda de légitimes éloges au grognard, qui avait manifesté, dans ces derniers temps, tout ce que l'amour du devoir peut inspirer de nobles sentiments.

Le festin, qui suivit la cérémonie religieuse, eut lieu au château. Tous les anciens amis du comte d'Harleville se firent un devoir d'y paraître, et le vicomte de la Pannetière lui-même, qui avait cessé, depuis la mort du père de Gontrand, de venir chez la comtesse, céda aux sollicitations du grognard et de la respectable mademoiselle de Saint-Ange. Il y avait trente couverts : les places d'honneur étaient occupées par madame d'Harleville, l'abbé Caffieux, le vicomte de la Pannetière, mademoiselle de Saint-Ange, maître Gonet et le grognard lui-même. Ce repas fut assez gai, et, selon l'usage, un bal où toutes les jolies femmes des notabilités des environs étaient invitées, couronna la soirée.

Les jeunes époux se retirèrent dans la maison conjugale, c'est-à-dire chez M. Gonet, accompagnés de mademoiselle de Saint-Ange qui avait déclaré à madame d'Harleville que, bien que d'après le testament de la marquise de Mennecy elle eût le droit d'habiter le château jusqu'à la fin de ses jours, elle entendait ne pas profiter de cette clause, et préférait achever ses jours auprès de Blanche, son élève. La comtesse n'insista que faiblement pour lui faire changer de résolution, en s'applaudissant intérieurement de la détermination prise par la vieille demoiselle, car elle voyait dans cette séparation un nouveau gage de liberté pour elle ; les yeux d'Argus et les principes austères de l'ancienne dame de compagnie de sa mère l'eussent gênée dans les projets qu'elle avait conçus pour l'avenir.

Le lendemain des noces de Blanche avait été le jour fixé pour le départ de Gontrand : ce lendemain n'arriva que trop tôt pour Euphrasie et pour le grognard lui-même qui ressentit un indicible chagrin de voir s'éloigner cet enfant, devenu homme, qu'il avait bercé jadis, aux longues veillées de la Maison-aux-Lauriers.

La veille, et tandis qu'on dansait, le grognard, par un signe, avait engagé Gontrand à le suivre. Le jeune officier et le vieux soldat s'étaient enfoncés sous les ombreuses allées du parc qui retentissaient des exclamations bruyantes des villageois qui prenaient, eux aussi, leurs ébats sur la pelouse, et le grognard, appuyant le bras de Gontrand sur le sien, lui avait tenu ce langage, débité d'une voix profondément empreinte de sensibilité :

—Vous allez partir demain matin, mon officier, lui dit-il en caressant la croix qui brillait sur sa poitrine, je ne sais pas si je pourrai vous faire la conduite.... car je souffle encore de mon égratignure.

Le grognard mentait. Cuirassé comme il l'était contre la douleur physique, il n'aurait pas hésité à se lever à quatre heures du matin pour tout autre objet, mais il craignait de faiblir, et il préférait mettre sur le compte de sa blessure ce qu'il n'osait mettre sur le compte de sa conscience.

—Je serais fâché que vous vous dérangiez pour moi, mon vieil ami, repartit Gontrand ; il est plus de minuit, fit-il en tirant sa montre ; je dois partir à cinq heures du matin, nous avons le temps de nous dire adieu.

—Vous avez raison, mon officier, mais je voulais vous parler ; on ne peut rien se communiquer dans une embrassade effectuée au pas de course : voilà pourquoi je vous ai prié de m'accompagner ici.... Ça vous prive peut-être de danser ! ajouta-t-il.

—Non, Euphrasie ne danse pas !

Le grognard fit un mouvement ; ces mots : *Euphrasie ne danse pas*, lui serraient le cœur, il repartit aussitôt :

—Mon cher monsieur Gontrand, les bons comptes font les bons amis : voilà la chose !

—C'est très-bien, mon vieil ami ; mais où voulez-vous en venir !

—Eh bien ! j'ai cru devoir donner à votre sœur, sur les 50,000 francs que votre père, mon honoré colonel, fit le grognard en portant la main à son front, m'avait déposés pour vous deux, 30,000 francs, c'est-à-dire 10,000 francs de plus qu'à vous, parce que....

—Vous avez bien fait ! interrompit le jeune homme.

—J'étais sûr de votre assentiment, parce que je connais votre cœur. Or, pour en revenir à nos moutons, vous n'avez donc eu que 20,000 francs ; et ces 20,000 balles, vous les avez prêtées sans vous en douter, à madame votre mère, par l'entremise de M. Gonet, pour acquitter la dette qu'elle avait contractée au vis-à-vis du sieur Golgorowski, c'est très-délicat de votre part. En outre, madame d'Harleville avait emprunté précédemment 10,000 francs à M. Gonet, pour fournir aux frais de votre équipement qui n'en coûte que 3,000 au plus ; c'est donc une queue de 7 000 francs que vous fait encore votre respectable mère ; mais une queue de plus ou de moins, sur la quantité, qu'est-ce que cela vous fait ! vous n'y tenez pas ; et puis....

—Mon cher ami, interrompit le jeune homme, l'expression dont vous vous servez à l'égard de ma mère....

—C'est une énorme queue, interrompit à son tour le grognard d'un ton de fermeté.... Une queue à l'instar de celle du roi de Prusse, qui n'aurait jamais dû l'avoir si longue, vu que nous la lui avons faite plus d'une fois et soigneusement !.... N'importe ! mon cher monsieur Gontrand, que me faisiez-vous l'honneur de me dire ?

—Oh ! rien, répondit celui-ci ; seulement je trouve naturel que ma mère se trouvant un peu gênée.....

—Vous avez été trop bon enfant, mon officier, je ne vous dis que cela ! Mais alors, qu'est-ce que vous emportez d'argent avec vous, pour entrer en campagne ?

—Deux mille francs à peu près que ma mère m'a donnés ce matin pour mes frais de voyage.

—Reste à neuf mille qu'elle s'adjuge, fit le grognard à part lui.

—Il me restera donc en arrivant au corps un millier de francs, et c'est plus qu'il ne m'en faut.

—Non, ce n'est pas assez. Un officier de cavalerie doit avoir le gousset mieux garni qu'un officier d'infanterie, c'est l'arme qui l'exige. Et puis, vous devez faire honneur à votre grade et à votre nom. Ecoutez, mon jeune ami, pardon de l'expression, j'avais commencé depuis une quinzaine d'années, à l'*issue* de madame Bourguignon et d'Euphrasie, un petit bonsricant qui se monte aujourd'hui à une douzaine de cents francs en or. Les pauvres de Mennecy en eussent profité si j'avais été *escofié* par Golgorowski ; mais puisque la chose n'a pas tourné dans cette direction, j'ai déniché le magot ce matin, le voilà, prenez-le, et servez-vous en dans l'occasion.

En disant ces mots, le grognard présenta une petite bourse de cuir à Gontrand qui repoussa la main du vieux soldat en disant :

—Merci, mon vieil ami, je n'en ai pas besoin.

—De la fierté avec moi, mon officier ! Prenez ! vous dis-je ! je ne fais que rembourser au fils une maigre partie de ce que son digne père m'a avancé ! j'en dois bien d'autres à mon honoré colonel, allez !

Et comme le jeune homme faisait un signe de tête négatif, le grognard regarda Gontrand avec des yeux où se peignait la tendresse la plus vive et ajouta :

—C'est qu'apparemment vous ne voulez plus être mon grognard, voilà la chose !

—Ah ! mon cher Balafre, pourriez-vous le croire ! s'écria Gontrand ; je ne pars que pour mieux mériter Euphrasie.

—Alors, acceptez donc, encore un coup, et qu'il ne soit plus question de cela entre nous.

Le jeune homme prit la bourse et la mit dans sa poche.

—Adjugé ! fit le grognard."—Et tendant brusquement la main au jeune homme, il ajouta : " Adieu, mon officier, je m'éclipse de la fête, parce que je me sens fatigué. Ecrivez-nous le plus souvent possible, et pensez à ceux qui vous aiment et vous honorent.

Gontrand saisit la main du grognard et la pressa fortement ; puis, tous deux, par un mouvement spontané, se jetèrent dans les bras l'un de l'autre, et, dans un silence éloquent, se tinrent étroitement embrassés. Ils se séparèrent enfin.

Pendant ce temps le bal avait continué dans les salons du château. La comtesse d'Harleville, resplendissante d'atours, s'était livrée à la danse avec plus d'abandon que sa fille, dont ce soir-là elle semblait être la sœur aînée.... Et cependant son fils allait partir.... pour toujours, peut être !

A cinq heures du matin, Gontrand montait dans la chaise de poste qui allait le conduire à Toulon, où le jeune officier des pahis devait s'embarquer sur un vaisseau de l'Etat. En passant sur la place de l'Eglise, il crut remarquer un homme qui ressemblait au grognard, blotti sous le porche d'une petite maison.... C'était lui, en effet. Il était venu là, incognito, avoua-t-il plus tard, pour voir encore une fois le fils de son ancien colonel. Puis quand Gontrand fut dans la campagne, il aperçut distinctement à la fenêtre du salon de la Maison-aux-Lauriers une tête de femme : c'était celle d'Euphrasie, sa fiancée. Une larme amère descendit sur les joues pâles du jeune homme, qui tristement salua une dernière fois son clocher, son berceau et sa maîtresse.

ÉMILE MARCO DE SAINT-HILAIRE.

(A continuer.)

LA REVUE CANADIENNE.

MONTRÉAL, 31 JUILLET, 1846.

L'association du free trade

LE CANADIAN ECONOMIST.

Tel est le titre d'un nouveau journal, publié en langue anglaise à Montréal depuis quelques semaines, par l'association du *Free trade*. L'*Economist* indique par son titre seul les matières dont il s'occupe, et nous lui devons la justice de dire qu'il les traite avec un talent et une habilete dignes d'une aussi belle cause. La plupart des articles de sa rédaction ont fait, dans le monde commercial surtout, une profonde sensation. Nous les avons lus, avec d'autant plus d'intérêt qu'ils renferment sur la condition présente de notre commerce et sur son avenir des choses de la plus haute importance, et tout-à-fait vitales.

Lors des premières discussions en Angleterre sur la liberté du commerce, on se rappelle combien le peuple de cette province paraissait indifférent à la solution de cette grande question, soit qu'on ne crût pas à d'aussi sérieux changements dans les lois de l'empire, soit qu'on n'en attendît pas d'aussi graves conséquences.

Enfin, l'adoption, dans toute son intégrité par la chambre des lords du bill des céréales introduit par Sir Robert Peel est venu nous réveiller de notre léthargie. L'impression causée en Canada par cette nouvelle et son influence sur nos marchés a été si profonde, que la question du *Free trade* est aujourd'hui plus qu'aucune autre à l'ordre du jour.

Personne ne peut nier que la protection que nous accordait la Grande-Bretagne par le passé, n'ait encouragé la production, comme aussi que l'abolition soudaine et presque totale de cette protection ait gravement compromis et mis en danger nos intérêts commerciaux. C'est en présence d'un tel danger qu'une association du *Free Trade* fut formée en cette ville. L'association trouva d'abord peu de sympathie dans la province ; mais ceux qui l'ont fondée ont déployé tant d'activité, de zèle et d'habileté, et les conséquences de la nouvelle législation anglaise se sont fait si promptement sentir, que les *Free Traders* de Montréal ont gagné du terrain tous les jours ; aujourd'hui la presse anglaise et française est unanime à demander pour le Canada, la liberte du commerce dont en Angleterre on vient de l'introduire, et ce n'est que justice.

L'organe de l'association du *Free Trade* de Montréal vient de publier un remarquable document qui mérite l'attention de tous ceux qui s'intéressent au sort du pays ; c'est un rapport fait à l'association par un comité special sur la liberté du commerce : *facts are stubborn things* ; les suivants sont extraits de ce rapport. Le comité réclame d'abord l'abolition de toutes restrictions sur notre commerce avec les nations étrangères, sous la forme de droits différentiels, dans la vue de protéger les manufactures anglaises ; en d'autres mots " nous mettre libres d'acheter sur le marché le moins cher, et de vendre sur le plus cher." Il continue :

Jusqu'à présent, le montant de protection accordée aux produits du Canada, sur les marchés anglais a été assez grand pour faire disparaître les avantages dont les produits anglais ont joui sur ce marché—au moins telle a été l'opinion prévalente ; mais le tableau suivant, montrant d'un coup d'œil la différence que notre tarif fait entre quelques-uns des articles étrangers et des articles anglais, que nous importons, prouve empiement que les habitants du Canada, n'ont pas été légèrement taxés en retour pour cette protection.

ARTICLES.	*Etrangers.*	*Britan.*	*Dif.*
Livres.....	12 par cent	5 p. et.	7 p et.
Chandelles spermacéti..	10 p. ct. & 2d.p.lb.	2d p. lb.	15 p. et.
" Cire.....	7p. ct. & 2d. p. lb.	2d do	7p. et.
" d'autre sorte.	7 p. ct. & 1d. p. lb.	1d do	7 p. et.
Café Vert.....	5s. p. c.& 1d. p. lb.	1d do	5s p. et.
Do Rôti.....	5s. p. c.& 2d. p. lb.	2d do	5s p. et.
Terres et Verreries.....	20 par cent	5 p. et.	15 p. et.
Harnais.....	12 do	5 do	7 do.
Ferronnerie.....	12 do	5 do	7 do.
Chapeaux, Cuir, Laine. Coton.....	12 do	5 do	7 do.
Chapeaux de Soie.....	20 do	5 do	15 do.
Fer, excepté la fonte...	12 do	5 do	7 do.
Bijouterie.....	12 do	5 do	7 do.
Cuir manufacturés....	12 do	5 do	7 do.
Machines.....	17 do	10 do	7 do.
Instruments de musique	12 do	5 do	7 do.
Coton, Toile, Laine manufacturé.....	12 do	5 do	7 do.
Etoupe.....	7 do	libre	7 do.
Huile de poisson.....	16 do	1 p. ct.	15 do.
Toile cirée.....	12 do	5 do	7 do.
Papier manufacturé...	12 do	5 do	7 do.
Esprit, Rum.....	1s. p. gallon.	6d p. gallon	6d p. g.
Eau de Vie et autre Esprit.....	2s. 2d p. gal.	1s 3d „	1s „
Sucre raffiné.....	20 p. ct. & 2d p.lb.	10 p. ct. 2d p. lb.	10 p. cent.
Do bâtard et Cassonade.....	14s. 4d. p. c.	9s. 4d. p. c.	5s. p. c.
Sucre Candy.....	20 p. ct. & 2d p.lb.	2d. p. lb.	20 p. c.

Sur plusieurs articles d'importation non-inclus dans le tableau précédent, il y a une protection en faveur des marchandises anglaises, variant depuis 4 per cent, au-dessus ; et sur tous les articles étrangers, des magasins d'entrepôt du Royaume-Uni, 25 par cent doivent être remis sur le droit impérial.

Mais quelqu'importante que soit dans l'estime de ce conseil, l'abolition de ces droits différentiels, pour la prospérité future de cette province, cette question devient insignifiante lorsqu'on la compare à celle de l'ouverture de la navigation du St. Laurent aux nations étrangères. Ce fleuve est sans contredit le plus grand élément de notre puissance, et de l'usage que nous ferons des avantages naturels qu'il nous offre, dépend notre position future comme pays commercial. Le débouché naturel pour les produits des Etats de l'Ouest, contrées dont l'existence est toute nouvelle, et qui comptent déjà au-dessus de quatre milions d'habitans ne verra-t-il pas exploiter ses ressources ? Et lorsque nous posséderons ce grand chemin à l'océan, succomberons-nous sans au moins lutter avec nos compétiteurs, dans la carrière du commerce. Il est vrai que nous aurons à combattre des difficultés que nous ont suscitées l'énergie et l'esprit d'entreprise de nos voisins. Il est vrai qu'ils ont construit des chemins de fer et des canaux dans toutes les directions afin de diriger vers les ports des Etats-Unis, les produits qui sans cela seraient venus à nos propres ports. Et la rivalité de nos compétiteurs n'est pas seulement restreinte à la confection de *ces travaux publics. Afin de les rendre profitables* ils modifient leur système fiscal de manière à laisser passer nos articles de marchandises, libres de droit à travers leur territoire jusqu'à l'Atlantique et depuis l'Atlantique. Comment ferons-nous pour contrebalancer cet politique intéressée mais éclairée ? Simplement en adoptant des mêmes moyens. Nous devons de la même manière faire disparaître tout obstacle, et engager par tous moyens possibles les habitans des Etats-Unis à transporter leurs marchandises à travers notre pays. Au lieu de fermer hermétiquement à leurs vaisseaux la voie du St. Laurent, nous devons leur offrir la libre navigation de ses eaux, en leur imposant seulement le plus léger impôt, sous la forme de droits (*tolls*), autant qu'il faudra pour défrayer les dépenses encourues annuellement pour la réparation des canaux, le payment de l'intérêt de l'argent dépensé pour leur construction, et l'appropriation nécessaire pour le rachat de la dette. Le montant qui devra être prélevé annuellement pour ces fins se monterait à £100,000 ; impot modéré ; et qui sera facilement collecté, vu l'accroissement du commerce par cette route, comme on doit l'admettre, puisque le revenu provenant des droits sur le Canal Erie, est d'environ £600,000 par année.

On ne peut douter qu'avec ces moyens le St. Laurent ne puisse, quand à ce qui regarde l'économie, lutter avantageusement avec toute autre route. *En premier lieu* (aucune épargne est frivole, spécialement dans le grain, la farine, et autres articles de valeur) les marchandises peuvent être envoyées sans changer de vaisseaux depuis le port de leur embarquement jusqu'à celui de leur destination ; tandisque par l'autre route, il devra y avoir deux changemens de vaisseaux, avant que les marchandises puissent être débarquées dans un port. *Secondement*, les gros vaisseaux qui sont employés sur la route du St. Laurent, comparativement à ceux des autres routes, les premiers en état de transporter les marchandises à meilleur marché que les autres. *Troisièmement*, le peu de navigation de canal qu'il y a par la route du St. Laurent, comparativement à celle de l'Erié, est un avantage décidé pour la première : c'est ce que prouve le tableau suivant extrait des journaux de la législature de New-York.

La distance de Buffalo à New-York est de 508 milles, sur lesquels il y a 263 milles de canaux et 145 milles de lacs et rivières ; par cette route il y a 698 pieds d'écluses et il faut changer deux fois de vaisseaux. La distance de Port Colborne à Montréal, par les canaux Welland, Cornwall et Beauharnais, est de 363 milles, sur lesquels il y a 58½ milles de canaux et 295 milles de lacs et rivières ; par cette route il n'y a que 533 pieds d'écluses et il n'y a pas de changement de vaisseaux.

Après cela, pouvons-nous désespérer de réussir à attirer vers le St. Laurent une proportion considérable des importations et des exportations des états de l'Ouest, et de la partie supérieure de la province ? Mais cet objet ne doit pas être obtenu seulement en rendant cette route moins dispendieuse que l'autre ; la compétition sous toutes les formes doit aussi être encouragée, aussi bien que l'emploi du capital étranger et britannique, et si l'étranger peut transporter nos produits, ou ceux de nos voisins, aux ports les plus avantageux, il ne doit pas en être empêché, sous prétexte qu'il faut protéger l'industrie indigène, ou sous d'autres prétextes qui ne sont employés que pour perpétuer le monopole et tous les maux qui l'accompagnent.

Le conseil se flatte qu'une représentation du tout fait à cette province en conséquence du caractère restrictif des lois Anglaises qui règlent la navigation est tout ce qu'il faut pour engager le ministère britannique à les modifier, en autant qu'elles regardent cette colonie. Leur influence pernicieuse, surtout durant l'année courante s'est fait sentir dans notre commerce d'importation et d'exportation. Telle a été et telle est encore la rareté des vaisseaux Anglais, adaptés au transport du blé et de la farine, dans les ports de Québec et de Montréal, que le prix du fret est monté à 50 per cent au delà de taux moyen. Or, si ces lois le permettaient, on se serait procuré à des prix modérés dans les ports des Etats Unis des vaisseaux étrangers pour transporter nos produits aux lieux de leur destination. N'est-il pas évident que nous sommes ainsi placés dans une position beaucoup moins avantageuse que les étrangers, puisque nous sommes taxés pour supporter les vaisseaux Anglais, et que cette taxe offre aux producteurs de l'Ouest un grand encouragement pour envoyer leurs marchandises par la voie des Etats-Unis, plutôt que par la route du St. Laurent ? Un double inconvénient pèse donc en même temps sur cette colonie, l'abolition de la protection, et la prohibition de la liberté du commerce !

Le même mal se fait sentir sérieusement dans le commerce d'importation de cette province, par exemple dans l'article de la cassonade que nous fesons venir en grande partie des îles espagnoles. Les lois de la navigation que nous censurons actuellement, nous empêchent d'importer nos marchandises dans d'autres vaisseaux que des vaisseaux Anglais ou des vaisseaux du pays d'où nous importons ces marchandises. Or, l'Espagne n'a que peu de vaisseaux, et elle n'en a point de convenables au commerce de l'Amérique, et on ne peut trouver aucuns vaisseaux Anglais dans les îles espagnoles. L'importateur d'une cargaison de sucre dans cette province est ainsi forcé de faire venir un vaisseau Anglais, de quelque port éloigné, de transporter la cargaison, pour laquelle il paie un fret de 4s. par quintal ou de 25 par cent sur le coût de l'article, tandis qu'il y a sur les lieux des flottes de vaisseaux Américains qui la transporterait pour la moitié de ce prix. En fesant ses provisions de sucre d'une manière aussi dispendieuse, le marchand du Canada peut-il lutter sur les marchés de l'Ouest avec celui des Etats-Unis ? Certainement non, et il ne doit pas être étonnant que le commerce qui sous un système libre, passerait par le St. Laurent, prenne son cours par d'autres canaux.

L'article du sucre est un exemple frappant des effet injurieux des lois de la navigation sur notre commerce d'importation ; mais les remarques faites sur cette article, s'appliquent aussi jusqu'à un certain point, à tous les autres articles de production étrangère. Pourquoi y a-il une différence de 25 par cent dans le droit sterling sur les marchandises étrangères, entre ces marchandises lorsqu'elles sont importées des magasins d'entrepôt de la Grande Bretagne, et lorsqu'elles sont importées directement du pays étranger ? Cette différence en faveur des premiers n'est-elle pas un avantage d'autant en faveur de New-York, contre Québec et Montréal. Et pouvons-nous être surpris que, sous une politique aussi insensée et aussi suicide, la liaison commerciale du Haut-Canada avec New-York se fortifie d'année en année, et qu'elle diminue proportionnellement avec nos villes ?

On remarquera que ce comité en fesant le présent rapport sur le commerce du pays, s'est abstenu de toucher aucun de ces topiques qui sont du ressort des autorités provinciales. Ces topiques ouvrent un champ vaste et important aux recherches et doivent former le sujet d'un prochain rapport. Comme celui-ci se rapporte à des sujets qui sont du ressort de la mère-patrie, et sur lesquels on peut convenablement appeler l'action du gouvernement britannique, le comité a cru convenable de le mettre au plus vite sous les yeux des membres de l'Association de la liberte du commerce, afin qu'elle puisse adopter les procédés que les circonstances rendront nécessaires.

Chronique Politique.

Le plus grand événement politique du jour, pour nous réformistes, est la publication d'un pamphlet en langue anglaise qui vient de sortir des presses de MM. Armour et Ramsay, intitulé, " lettre au très honorable le comte Grey, secrétaire d'Etat pour les colonies." L'auteur signe " *un Canadien*" et a tracé dans une vingtaine de pages, le plus remarquable tableau des affaires politiques des trois dernières années, et de l'état actuel des partis en canada que nous ayons encore rencontré.

Ce petit livre fera tapage parmi les hommes bien pensants. Il arrive à temps, pour rappeler à tous les Canadiens, que le moment est venu, de laisser là toutes nos petites différences d'intérêts sectionnaires, pour réclamer plus énergiquement que jamais, le gouvernement responsable, dans toute sa vérité pratique, comme le plus précieux des droits constitutionnels.

L'auteur de cette lettre qui paraît parfaitement versé, non seulement dans la politique Canadienne, mais aussi dans la politique anglaise augure favorablement de la présence du comte Grey au département des colonies ; il fait voir toutes les erreurs de l'administration de lord *Metcalfe*, et les fautes plus grandes encore de l'administration actuelle, en suggérant les moyens de réparer les maux qui arrêtent la prospérité du pays.

L'espace nous manque aujourd'hui pour rendre à ce livre la justice qu'il mérite de nous. Il sera le texte de plus d'un article de la presse coloniale et par conséquent nous ne manquerons pas l'occasion d'y revenir.

Les *tripotages* ministériels continuent et probablement continueront jusqu'à l'expiration du parlement ou jusqu'à la dissolution, si dissolution il y a. C'est là, il est vrai, une mesme violente, mais peut on dire que la chambre actuelle représente le pays ?

Le système de violence et de corruption introduit par lord Metcalfe a porté des fruits, que ses anciens partisans eux-mêmes commencent à trouver bien amers : M. Draper joue ses dernières cartes, sans espoir de gagner la partie.

La presse se perd en conjectures sur les nouveaux arrangements ministeriels ; nous ne croyons pas qu'il y en ait de réels. Voici le dernier cabinet formé par le *Times*.

Président du Conseil,—Hon. M. Vallières de St. Réal.

Secrétaire Provincial,— Hon. M. Lafontaine.
Procureur-Général Ouest,—Hon. M. Draper.
Procureur-Général Est,—Hon. M. Black.
Inspecteur-Général,—Hon. M. Caley.
Receveur-Général,—Hon. M. Morris.
Commissaire des Terres de la Couronne,—Hon. M. Morin.

" Nous nous attendions guère.
" A voir M. Vallieres dans cette affaire."

On dit que le Col. Wetherall va être nommé adjudant-général de Milice pour le Canada-uni. Cette nomination couronnerait le œuvres de l'administration actuelle. M. R. McDonald de Cornwall a résigné son siége en faveur de M. J. H. Cameron, le nouveau solliciteur général.

M. Smith, M. P. P., de Frontenac est à Montréal. On dit qu'il doit être fait Commissaire des terres de la couronne. Décidement c'est le règne des *loose-fish*.

Chronique des Salons.

Voici ce que j'écrivais il y a quelques jours à un ami de la compagne, qui a le bonheur de vivre en ce moment sous les ombrages d'une charmante villa située sur les bords du St. Laurent.

" Mon cher ami, il fait si chaud ici que les poules pondent des œufs durs."

L'ami répondit : c'est dur à digérer.

Pourtant c'est bien vrai, aujourd'hui, puisque c'est dans la gazette.

Horace est bon avec son *nil admirari !* ne s'étonner de rien, c'est facile à dire. Il n'avait pas vu les grandes peintures illuminées de M. Winter. Certes, s'il est une ame trempée à toute *épreuve*, dressée, préparée à toutes les surprises, cette ame est la mienne, sur laquelle on a tant fait d'essais et d'expériences qu'elle ne s'émeut plus de rien ; quand on viendrait m'annoncer que les ânes volent, je ne serais pas du tout surpris ; car j'en connais plus d'un, qui volent.... ses parents, en étudiant le droit, la médecine et autres professions très libérales à l'endroit des conditions requises pour y arriver. Eh ! bien ! malgré ma fermeté stoïque, mon impassible apathie, j'ai tout comme un autre, battu des mains, l'autre soir, trépigné des pieds, et poussé des cris énormes d'admiration devant la magnifique exhibition de M. Winter. La nature est belle, mais l'art est divin, quand à ses œuvres vous reconnaisez à vous y méprendre les œuvres de Dieu. J'éprouvais les plus étranges sensations